

PTZ PROLONGÉ JUSQU'À FIN 2023 : UNE BONNE NOUVELLE À ENRICHIR

Le Pôle Habitat FFB salue l'annonce de la Ministre en charge du Logement, Emmanuelle Wargon, **de la prolongation du Prêt à Taux Zéro jusqu'à fin 2023** dans les conditions actuelles, c'est-à-dire sans prise en compte des revenus en temps réel (comme initialement envisagé). Elle donne en effet de la visibilité, tant pour les opérateurs que pour les acquéreurs de logements neufs, sur un dispositif maîtrisé qui a fait ses preuves. Le Pôle Habitat FFB regrette toutefois que le relèvement à 40% de la quotité de prêt hors zones réputées tendues ne soit toujours pas envisagé, alors que des tensions se manifestent dans les villes petites à moyennes.

D'autant que la période actuelle est marquée par **une hausse considérable des coûts de construction**, provoquée par la crise durable des matériaux et les nouvelles réglementations entrant en vigueur, en particulier la Réglementation Environnementale 2020, dont les surcoûts oscillent entre 5% et 10% selon les configurations énergétiques et les zones géographiques. Dans ce contexte, le Pôle Habitat FFB appelle le Gouvernement à prendre conscience du **risque de désolvabilisation** des candidats à l'accession à la propriété et propose d'inscrire dans le projet de loi de finances pour 2022 **un crédit d'impôt sur les annuités d'emprunt, afin de leur permettre de faire face aux surcoûts rencontrés et à l'endettement supplémentaire qu'ils engendrent.**

Pour Grégory Monod, Président du Pôle Habitat FFB, « *la prolongation d'une année du Prêt à Taux Zéro constitue une bonne nouvelle pour les ménages et pour les acteurs du logement neuf. Néanmoins, cela ne suffira pas à compenser le renchérissement des coûts de construction tel que nous pouvons le constater. La prise en compte des enjeux environnementaux du secteur n'est pas contestable en regard de l'objectif poursuivi en matière de transition écologique. Pour autant, cette ambition ne doit pas faire du logement neuf un luxe réservé aux catégories les plus aisées.* »

À propos du Pôle Habitat FFB

Le Pôle Habitat FFB constitue la première organisation représentative de la construction immobilière privée en France. Au sein de la Fédération Française du Bâtiment, il rassemble les grands métiers de la maîtrise d'ouvrage privée, qui sont au cœur de la politique du logement et de l'habitat : constructeurs de maisons, promoteurs immobiliers, aménageurs fonciers et rénovateurs globaux. Des métiers complémentaires et solidaires réunis pour développer leur intelligence collective et répondre à la diversité des besoins en logements qui s'expriment dans tous les territoires. Porte-parole influent de l'immobilier neuf, Pôle Habitat FFB (ex LCA-FFB) représente auprès des pouvoirs publics, des instances nationales et des organismes spécialisés plus de 1 100 adhérents qui agrègent plus de 1 600 opérateurs exerçant dans les différents marchés de l'habitat résidentiel.